

MONTRICHER Débats très nourris lors de la séance du Conseil communal

Quel emplacement pour un futur parking?

Par
Arnold Grandjean

Le Conseil communal était convoqué jeudi 22 mars avec un ordre du jour apparemment léger. Il ne comportait que deux préavis qui, avec l'aval des commissions, furent rapidement adoptés.

L'assemblée s'est ouverte par les félicitations du Président Pierre-Yves Morel à l'intention du syndic Michel Desmeules, brillamment élu député lors de la dernière élection au Grand Conseil.

Le premier préavis discuté sollicitait un montant de Fr. 420'000.- pour la mise en conformité de la STEP. En effet, dès le 1er octobre 2008, les agriculteurs ne pourront plus valoriser les boues d'épuration dans leurs champs. La solution de leur concentration par un lit de roseau, selon la technique dite de « Phragmicompostage », déjà en place dans la région et retenue par la municipalité, a été acceptée à l'unanimité. L'installation comportera trois bassins de 135m² chacun. Pour garantir la sécurité de la nappe phréatique toute proche, l'Etat a exigé un système de construction étanche à la façon d'une piscine. Un plan incliné permettra l'accès d'un engin pour procéder à la vidange des boues concentrées par les roseaux. Celles-ci seront ensuite incinérées.

Dans le cadre des travaux en cours dans le village, le Conseil a accepté un deuxième préavis d'un montant de Fr. 480'000.- Il financera la pose



Le site convoité par la municipalité pour un parking enterré. A gauche de notre photo, le chemin qui conduit à l'église et la route direction Mont-la-Ville. AG

des Chauffours », soit de l'entrée ouest du village en venant de Pampigny, au carrefour de la « Route de Mollens »

Parking et télé-réseau: deux sujets passion!

Déjà sollicité lors de la présentation et la discussion sur les deux préavis inscrits à l'ordre du jour, le municipal Maurice Agassis a annoncé que des discussions étaient en cours avec Swisscom pour la mise en place d'un télé-réseau. Cette démarche, appréciée des élus, a été jugée tardive. La municipalité a été fortement sommée de faire avancer le dossier afin que la population n'ait pas à subir le changement de transmission des programmes TV par le

Le 22 février dernier, la municipalité a reçu en retour, la nouvelle mouture du PGA. Adopté par les services de l'Etat, cet important document légalise une zone verte avec la possibilité d'y construire un parking communal en sous-sol. Des citoyens ont décidé de formuler un recours contre cette possibilité de Parking. Les propriétaires privés des parcelles concernées se disent non vendeurs et mettent en avant divers arguments, dont la nature sableuse du sous-sol et la sécurité de leurs bâtiments qui serait, selon eux, compromise par une construction de cette envergure. Sollicité par l'exécutif pour étudier la faisabilité d'un tel ouvrage sous la colline du

tout de suite mis en garde sur le coût exorbitant d'un tel ouvrage. Tirant les conclusions de cette première approche, la municipalité a donc demandé l'accord du législatif afin de poursuivre la défense de cette zone. Son idée de parking enterré sous cette zone verte nécessite cette démarche. Après un débat nourri, le vote est intervenu au bulletin secret. La municipalité a été autorisée à aller de l'avant par 18 voix contre 10, avec un bulletin blanc!

En conclusion de cette assemblée riche en interventions, le nouveau député a fait part de sa satisfaction pour le large soutien reçu de la part de ses concitoyens qu'il a remer-